



interliaisons

Spécial Europe

FÉVRIER
2011
N° 59

• **Activité UCR-CGT / Europe**

Rapport de Françoise Wagner à la CE de l'UCR-CGT
du 13 janvier 2011

• **Le Livre vert sur les retraites**

• **Analyse** • **Notes de l'UCR-CGT**

• **Préparation du congrès de la FERPA**

qui aura lieu du 6 au 8 avril 2011 à Venise.

Les permanences de l'UCR-CGT

Du 8 au 10 février

Gaspon Colette

Pacaud Michel

Du 15 au 17 février

Lecomte Maurice

Martini Pascal

Du 22 au 24 février

Gervais Chantal

Louis André

Contact : **01 48 18 87 52** ou **01 48 18 32 11** • En cas d'absence : **le 01 48 18 87 56**

Février 2011						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

■ 2, 3 et 4 : FORMATION SYNDICALE DES MEMBRES DE LA CE
■ 8 : 9h - Bureau de l'UCR
■ 17 : 9h/16H.30 - CE de l'UCR
■ 24 : 9h - Bureau de l'UCR

Mars 2011						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

■ 8 : 9h - Bureau de l'UCR
■ 22 : 9h - Bureau de l'UCR
■ 29 : Journée d'étude de l'UCR sur la sécurité

Activité UCR-CGT / Europe

Commission exécutive de l'UCR-CGT du 13 janvier 2011

Rapport de Françoise Vagner secrétaire générale de l'UCR-CGT

Chers Camarades,

Ce rapport vous est présenté au nom du collectif Europe-inter et du Bureau. Vous avez pu remarquer des têtes nouvelles, nous avons invité le collectif à cette CE. Il est normal que ceux qui travaillent sur ces questions entendent l'appréciation de la CE; et bien sûr, interviennent s'ils ont des choses à rajouter ou s'ils ont une appréciation différente.

C'est la première fois que la CE élue au dernier congrès aborde cette question, importante pour les retraités comme pour les actifs. Nous nous en tiendrons à l'Europe. L'histoire ne nous conduit pas automatiquement vers la nécessité d'avoir une activité européenne. La construction de l'Europe, la mondialisation faite par et pour les financiers n'aident pas à percevoir l'utilité et la nécessité pour les Peuples de coopérer pour le progrès social. Les retraités peut-être encore moins que les autres. La CGT a combattu l'Europe, ou tout du moins la façon dont elle se construit, en dehors des Peuples et même contre eux, si on se réfère au traité constitutionnel en France et ailleurs.

Et bien justement, il ne faut pas laisser l'Europe au financier ! Et investir tous les lieux où nous pouvons nous faire entendre.

La situation des retraités et personnes âgées n'est pas la même dans tous les pays d'Europe... Par exemple, si je me souviens bien, la retraite en Bulgarie, c'est 30 euros par mois... Mais dans tous les pays, les retraités sont particulièrement visés, avec les jeunes. Les droits acquis depuis la dernière guerre, la montée en charge des différents régimes de retraite ont permis aux retraités

d'être pleinement intégrés dans la plupart des sociétés européennes. Contrairement à ce qui existait avant, à savoir que quand on ne pouvait plus travailler et qu'on n'avait pas de rentes, soit on était pris en charge par les enfants, soit on mourrait quasiment de faim. Et cela depuis la nuit des temps.

C'est justement ce statut du retraité qui est remis en cause partout en Europe, sa place dans la société. Après tout, les retraités ont moins de besoins, donc leurs retraites sont trop élevées, donc il faut les faire baisser. Quant à la perte d'autonomie, son coût va englober tous les financements sociaux ! La crise et ses conséquences européennes ont un impact plus grand encore pour les retraités que pour les autres. Il n'est qu'à voir les décisions les concernant que ce soit en Grèce ou en Irlande, bientôt peut-être au Portugal...

Pouvoir d'achat, santé, perte d'autonomie, place dans la société, dans pratiquement tous les pays les revendications tournent autour de ces 4 thèmes. Il y a donc bien intérêt pour les retraités à se rassembler pour faire aboutir ces revendications.

L'activité européenne de l'UCR a beaucoup évolué. Déjà, elle avait décidé d'investir la FERPA pour y avoir un vrai rôle. Le dernier mandat a vu l'activité du collectif Europe-inter se développer, et de travailler concrètement à la tenue de notre conférence internationale sur la santé tout au long de la vie à notre dernier congrès. Conférence qui a été très appréciée des congressistes, mais également des organisations européennes qui y ont travaillé et participé, ainsi que de la FERPA elle-même qui a accepté de reprendre le flambeau pour poursuivre le travail.

Activité UCR-CGT / Europe

Commission exécutive de l'UCR-CGT du 13 janvier 2011

Rapport de Françoise Vagner secrétaire générale de l'UCR-CGT (Suite)

Le succès de notre conférence est dû au développement de l'activité menée en bilatérale, avec les pays les plus importants (en terme syndicaux) de la FERPA. Ce travail a permis de mieux nous connaître et d'évaluer les possibilités d'avoir un travail commun sur certains sujets, dans le but de rendre la FERPA, organisation très institutionnelle, plus efficace et plus utile aux retraités européens. Elle a même intéressé les confédérations, dont la nôtre, en rapport avec la question de la santé au travail.

Le travail concret sur la santé tout au long de la vie, avec les Belges, les Italiens, les Espagnols pour la FERPA et les Allemands qui ne sont pas dans la FERPA a soulevé des problèmes pour les retraités européens, qui demande des droits européens.

La plaquette regroupant l'étude européenne et la conférence internationale est en cours d'édition, elle sera disponible rapidement. Je voudrais remercier Stéphanie Husson d'Émergences qui a travaillé avec beaucoup de cœur, d'énergie et de disponibilité avec nous sur cette question.

Marcel Andouard a proposé qu'une présentation de cette plaquette soit faite à la FERPA par un des intervenants de la Conférence, par exemple Monsieur Lejeune dont l'intervention a été très appréciée. Je pense que c'est une très bonne idée, qui permettra à la FERPA de poursuivre les travaux.

L'UCR a développé une activité en bilatérale. Nous avons engagé, à l'instigation du NPC britannique, un travail sur la perte d'autonomie, avec le SPI CGIL italiens et les retraités des Commissions ouvrières espagnoles. Ce travail a été soumis à la FERPA à l'assemblée extraordinaire de

Bucarest, et adopté l'idée d'une pétition européenne sur la prise en charge de l'aide à l'autonomie des personnes âgées dans le cadre de financement public. Cette pétition est cours d'examen afin d'être le plus efficace possible et voir les procédures européennes. **Pour déposer un projet au parlement européen, il faut recueillir un million de signatures.** Bien évidemment cette question se travaille avec la CES et nous sommes en train de la travailler dans la commission confédérale travail-santé-protection sociale-lutte contre l'exclusion. L'appui des confédérations sera importante bien évidemment. La décision finale sera prise au prochain comité exécutif de la FERPA de février. Vous nous donnerez votre avis, la pétition pouvant n'être qu'un aspect du travail européen sur l'autonomie.

D'autre part, la confédération a constitué après le 49^e congrès, pour la première fois, une commission de la CE confédérale sur le thème « activité syndicale en Europe », démontrant la volonté que la CE confédérale se préoccupe des questions européennes, au-delà du seul espace confédéral « Europe-Inter ». J'y participe et je dois féliciter son pilote, Frédéric Imbrecht, de son attention particulière aux questions des retraités. Nous allons proposer de débattre de thèmes liés aux retraités : **les retraités en Europe et le syndicalisme retraités en Europe** (je vous renvoie à l'article du Peuple que vous avez dans les dossiers). Nous sommes sollicités pour la préparation du prochain congrès de la CES. La CES est très partagée sur le syndicalisme retraités et les décisions les concernant sont toujours difficiles à prendre. Un certain nombre de syndicats considérant que les retraités n'ont rien à faire dans le syndicalisme : les scandinaves n'ont pas créé d'organisations syndicales, les retraités sont dans des associations. Les

Activité UCR-CGT / Europe

Commission exécutive de l'UCR-CGT du 13 janvier 2011

Rapport de Françoise Vagner secrétaire générale de l'UCR-CGT (Suite)

Allemands syndiquent les retraités, mais ne les organisent pas...

La direction de l'UCR n'est pas la seule à travailler ces questions. Des départements frontaliers (ou presque) travaillent avec leurs homologues de l'autre côté de la frontière. Avec l'Italie du côté de la région Rhône-Alpes, avec l'Espagne du côté de Montpellier, dans le Nord et la Lorraine également avec la Belgique ou le Luxembourg. L'USR de Manche souhaite travailler avec les Britanniques. La prochaine assemblée à Cherbourg sur l'autonomie pourrait être l'occasion de rencontre avec eux sur une question qui nous est commune.

Reste à trouver la bonne dimension pour une activité efficace, l'USR, la région ? Si c'est la région, il faudrait voir avec les comités régionaux. En ce qui concerne les UFR, la participation au collectif international des fédérations est également importante pour porter la dimension retraités en Europe. C'est le cas tout dernièrement de l'UFR des Services Publics.

Il est, en effet, important que ces questions européennes, voire internationales, ne restent pas au niveau de la direction de l'UCR. Elles doivent être partie intégrante de l'activité des organisations. Par exemple, il serait important que le congrès de la FERPA du mois d'avril 2011 soit débattu dans les CE ou CD. Et ce, d'autant plus si nous décidons de nous engager dans la pétition européenne sur l'autonomie. L'espace démocratique en Europe est restreint, raison de plus pour s'attacher à l'occuper tout entier.

La FERPA a été créée en 1993, un peu institutionnellement, pour donner une responsabilité à un ancien secrétaire général de la CES, du temps où la CGT frappait à la

porte de la CES, sans pouvoir y entrer... La direction de la FERPA se compose d'un comité exécutif qui se réunit 2 fois par an, d'un comité de direction qui se réunit tous les deux mois environ et d'un secrétaire général et d'un président. Le travail est essentiellement effectué par le secrétaire général.

Elle a beaucoup évolué depuis, même si les conceptions du syndicalisme et du syndicalisme retraités en particulier sont extrêmement différentes d'un pays à l'autre. Les différences de la CES se retrouvent bien évidemment dans la FERPA. Il faut être adhérent à la CES pour être dans la FERPA, sauf exception, mais toutes les organisations de la CES ne sont pas dans la FERPA, à l'exemple des Allemands ou des Scandinaves. De plus, la FERPA disposant de très faibles moyens financiers ne peut pas étendre ses capacités de travail pour être plus efficace. C'est pourquoi Maurice Lecomte, ici présent, Président de la commission financière de la FERPA a fait de nouvelles propositions de financement pour le prochain congrès en avril 2011 (vous les avez dans les dossiers).

La CGT y a un rôle apprécié, je crois. Actuellement, nous avons quatre membres CGT dans le comité exécutif : moi-même, sur décision de la CE qui a souhaité que ce soit la secrétaire générale qui soit la titulaire (attention, c'est une décision universelle, ça serait la même chose si nous avions UN secrétaire général...), Ann Simpson, ici présente, qui est bien plus que la suppléante. Son expérience de l'international puisqu'elle était au secteur international confédéral du temps de son activité, mais aussi sa langue natale et son énergie, en font une recrue de choix. Chantal Petitjean, qui est membre du comité des femmes, porte-parole apprécié

Activité UCR-CGT / Europe

Commission exécutive de l'UCR-CGT du 13 janvier 2011

Rapport de Françoise Vagner secrétaire générale de l'UCR-CGT (Suite)

des organisations françaises et enfin, Maurice, cité tout à l'heure.

Il y a un travail unitaire important des organisations françaises au sein de la FERPA. Il y a toujours un représentant français au comité de direction : nous avons un accord de rotation sur 2 ans et demi, chaque organisation y est à tour de rôle. C'est FO qui a ce rôle jusqu'en avril, l'UNSA lui succédera. Chaque comité de direction est préparé unitairement, nous nous efforçons d'avoir une position commune dans les comités exécutifs.

La préparation du prochain congrès est engagée. Mais elle reste assez restreinte. Nous n'avons toujours pas le document d'orientation qui sera soumis à l'adoption du congrès. Par contre, nous avons travaillé sur les statuts. Un amendement commun à l'ensemble des organisations françaises a été établi sur les statuts et sur les finances. Vous avez les documents présentés par la CGT ou les organisations françaises dans les dossiers. Nous avons également travaillé sur le mot d'ordre du congrès, qui n'a pas été repris par les autres organisations françaises, le trouvant trop long (vous l'avez dans vos dossiers).

Les mandatés à la FERPA n'ayant pas démerité et même plus, nous vous proposons de les reconduire sur les orientations que vous aurez décidé :

- Françoise Vagner : titulaire
- Ann Simpson : suppléante
- Chantal Petitjean : comité des femmes
- Maurice Lecomte : commission financière

Proposition pour les délégués au congrès (4 statutaires + la commission financière)

- Françoise Vagner
- Ann Simpson

- François Thiery-Cherrier
- Josiane Blanc
- Maurice Lecomte

2012 sera l'année européenne du vieillissement actif. Dans un premier temps, s'ajoutait « et des solidarités intergénérationnelle » qui a été supprimé. Nous avons exprimé notre désaccord sur cette suppression à l'intervenant de la commission européenne lors du dernier comité exécutif. Il semblerait que la formule soit à nouveau à l'ordre du jour ? À vérifier. Est-ce qu'il ne faudrait pas réfléchir à une ou des initiatives dans ce cadre ? Le mot d'ordre de l'année pourrait nous donner une tribune, une lisibilité sur le syndicalisme retraité et la situation des retraités et personnes âgées. Nous pourrions faire des propositions aux autres UCR...

Je pense vous avoir donné matière à intervention, n'hésitez pas, vous avez la parole...

Analyses

Le Livre vert sur les retraites

La commission européenne a publié un livre vert sur les retraites en préparation d'un livre blanc arrêtant ses orientations en la matière.

La CES a émis des critiques et le diaporama présenté à la Commission Exécutive de l'UCR nous les explicitent clairement.

La CGT conteste les orientations proposées par la commission et l'UCR avec une note complémentaire a amené les questions spécifiques aux retraités. Vous trouverez ci-joint les propositions de la CGT et de l'UCR.

La Commission propose une réforme en profondeur des régimes de retraité en commençant par le recul général de l'âge de la retraite et en cela traduit les exigences des marchés financiers et des agences de notation.

Son diagnostic s'appuie sur une analyse biaisée amenant les évolutions démographiques comme un seul coût supplémentaire et un handicap pour l'économie. Comment ne pas être révolté par ce concept qui nie tout le progrès humain contenu dans ces résultats et tout ce que les retraités de plus en plus nombreux amènent dans la vie sociale, économique, associative de tous les pays.

Les dépenses sociales sont mises en opposition avec l'économie sans évoquer le rôle que pourrait jouer l'Union Européenne dans la construction d'un nouveau modèle social basé sur le plein emploi.

De plus elle préconise et encourage fortement le système par capitalisation mais reconnaît ses limites et sa dangerosité. Son objectif est aussi de s'attaquer aux retraités actuels comme à leurs couvertures sociales.

Pour votre information et vous aider dans les débats d'ensemble sur le rôle et les positions de la CES le diaporama présenté à la commission exécutive est sur le site de l'UCR dans la rubrique international.
« <http://www.ucr.cgt.fr> »

Position de la CGT sur le livre vert :

Le *livre vert* publié par la Commission européenne «*Vers des systèmes de retraite adéquats, viables et sûrs* » intervient au moment où le Gouvernement français tente d'imposer une nouvelle réforme des retraites particulièrement dure, injuste qui ne garantira ni les retraites des salariés ni l'avenir du système par répartition.

Ce texte est soumis à la discussion mais, d'expérience, il préfigure largement la position à venir de la Commission européenne.

La CGT conteste les orientations principales qui ressortent du texte de la Commission mis en débat. Elle partage les critiques formulées par la CES au nom des syndicats européens.

La présente note vise à préciser certains éléments et insister sur certains points essentiels à partir des spécificités de la situation française^[1].

La Commission n'est pas légitime à proposer le recul général de l'âge de la retraite.

L'ensemble des pays européens est confronté aux mêmes problèmes d'emploi, de protection sociale et de retraite. Mais les systèmes de protection sociale résultent d'histoires et de compromis sociaux spécifiques à chaque pays. Cela est particulièrement vrai en matière de retraites où toutes les nations européennes ont construit leurs propres institutions.

Histoire, spécificités et données de conjoncture doivent être prises en compte. Ce qui n'est vraiment pas le cas dans le texte de la Commission. La CGT, comme la majorité des syndicats en Europe, est très attachée à ce que les choix principaux en matière de retraites relèvent de la responsabilité de chaque état. Cela n'interdit pas les concertations et même les coopérations

^[1] Ce texte a servi de base à la participation de la CGT au Groupe de travail "protection sociale" de la CES du 23 septembre 2010.

Analyses • Le Livre vert sur les retraites (suite)

entre états, encore moins les convergences revendicatives entre syndicats.

La Commission semble être tentée d'imposer un modèle unique, avec un régime public limité et des systèmes privés importants, à cotisations définies et fondés sur les marchés financiers.

Elle présente la question des retraites comme purement technique, renvoie le problème uniquement à des facteurs démographiques, et présente, à l'instar du Gouvernement français le recul de l'âge de la retraite comme la seule solution.

De même, elle semble vouloir faire prévaloir une conception de la viabilité des systèmes de pensions, fondée sur le dogme de la baisse des prélèvements obligatoires, écartant de fait l'accroissement des ressources pour équilibrer les systèmes.

Elle considère comme inéluctable la baisse des pensions publiques et le développement de régimes privés. En fait la Commission traduit les principales exigences des marchés financiers et des agences de notation. Ce n'est pas acceptable.

Le diagnostic de la Commission s'appuie sur une analyse biaisée.

Il serait bien évidemment absurde de nier la réalité des évolutions démographiques. S'il existe des tendances communes, en particulier celle de l'allongement de l'espérance de vie, les différences entre pays sont considérables: ainsi la France connaît un taux de natalité voisin de celui indispensable au renouvellement des générations, ce qui est loin d'être le cas d'autres pays de l'Union. Il est de plus nécessaire de distinguer les deux dimensions des mutations démographiques : une tendance durable à l'allongement de l'espérance de vie, et les effets plus conjoncturels du « *papy boom* ».

Mais la démographie n'est pas, loin s'en faut, le seul déterminant de l'équilibre financier des retraites. Dans son approche, la Commission néglige pratiquement totalement les effets de la

crise, les conséquences du sous-emploi structurel en Europe, et les effets de la domination des marchés financiers.

Pourtant, les effets de la crise sur le financement de la protection sociale et donc des retraites sont particulièrement spectaculaires.

Le Conseil d'orientation des retraites a montré que le coût de la crise pour les retraites, résultant des effets immédiats et différés de la baisse de la croissance potentielle représentait environ 600 Mds €, en valeur actualisée, des déficits cumulés passant de 61% du PIB (estimation de son 5^e rapport de novembre 2007) à 77% (estimation du 8^e rapport d'avril 2010). Pour la Commission des finances de l'Assemblée Nationale, les 2/3 du besoin de financement actuel résultent des effets de la crise.

Au-delà de l'impact immédiat de la crise, il faut tenir compte de ses effets sur la croissance. Celle-ci est réduite par l'impact des délocalisations, qui conduit à une véritable perte de la substance industrielle de notre pays, par le sous-investissement, qui contribue à dégrader la croissance à long terme via une baisse de la productivité globale, renforcée par une recherche-développement insuffisante.

Au total, ce qui est en cause c'est la persistance d'exigences de rentabilité des actionnaires qui conduit par exemple à un maintien des dividendes distribués, alors même que la croissance s'effondre.

S'agit-il de réduire les dépenses sociales ou de développer l'emploi et les salaires ?

Se met aujourd'hui en place une spirale totalement dépressive et potentiellement déflationniste : maintien d'exigences de rentabilité financière déconnectées des richesses créées, baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée donc moins de consommation, volonté des entreprises de se désendetter donc moins d'investissements, tout ceci concourt à une croissance qui risque d'être particulièrement

Analyses • Le Livre vert sur les retraites (suite)

faible. Dans ces conditions, garantir un bon niveau des retraites s'avère impossible.

La Commission semble poursuivre un seul objectif, sous couvert de « soutenabilité des retraites », celui de diminuer les dépenses socialisées en diminuant le niveau des retraites, quitte à faire basculer les salariés les plus âgés sur l'assurance-chômage et les minima sociaux.

Face à cette situation, la question fondamentale qui devrait être traitée est celle d'un nouveau modèle d'emploi, dans la construction duquel l'Union européenne pourrait jouer un rôle moteur. Cela permettrait non seulement d'améliorer la situation des salariés et de faire reculer la précarité et donc la pauvreté, mais aussi d'améliorer la croissance potentielle, et donc le financement des retraites.

Si on partage l'idée que le plein emploi des capacités humaines est, dans une société dans laquelle l'économie de la connaissance devient la première source de création de richesses, au cœur du modèle productif, la construction de ce nouveau modèle d'emploi devrait être la première des priorités. Il s'agirait d'instituer un véritable droit à l'intégration dans l'emploi, en considérant le travail comme un authentique bien public.

Dans ces conditions, la question du financement des retraites ne se poserait pas de la même manière.

C'est dans cette perspective qu'il conviendrait de réfléchir à une réforme de la cotisation patronale permettant d'encourager une croissance fondée sur l'emploi stable et qualifié et le développement des innovations.

Cela implique également de remettre en cause les divers dispositifs d'exonérations fiscales et sociales, aussi bien celles qui sont censées « subventionner » les emplois de mauvaise qualité que celles qui visent à encourager le développement de retraites privées.

Il est urgent de renforcer les régimes publics par répartition.

L'avenir des retraites en Europe ne dépend donc pas d'abord de facteurs démographiques, mais d'enjeux économiques. C'est à la construction d'un nouveau modèle de croissance et d'emploi plus solidaire que l'Union européenne devrait s'atteler, au lieu de se soumettre à une sorte de fatalisme dans lequel le recul affiché de l'âge de la retraite dissimulerait la baisse des pensions et la montée de la pauvreté, notamment des plus âgés (mais aussi des jeunes), au nom de la préservation de la viabilité financière des pensions.

Le Livre vert considère dans plusieurs de ses développements que le recul des régimes publics au profit des régimes privés financés en capitalisation est inéluctable. Il prévoit notamment une baisse du taux de remplacement des régimes publics. Paradoxalement le document de la Commission reconnaît que les actifs des fonds de pension privés ont perdu en moyenne 20% de leur valeur ce qui conduira à une baisse des rentes versées par ceux-ci.

Cette constatation plaide à nos yeux pour l'inversion de cette tendance au renforcement des dispositifs de retraites privées pour aller au contraire vers un renforcement des régimes publics, qui passe par une augmentation, et non une diminution, de l'effort collectif en faveur de ces régimes, en lien avec une réforme de leur mode de financement.

C'est la condition pour que les jeunes retrouvent toute leur confiance dans les régimes par répartition.

Ceci posé, 2 sujets abordés par le livre vert nous paraissent importants et relèvent bien de la compétence de l'Union:

- la question de la portabilité des droits à pension, dans un contexte où la mobilité des salariés sera sans doute de plus en plus importante au sein de l'Union européenne ;

Analyses • Le Livre vert sur les retraites (suite)

- le problème de la régulation des fonds d'épargne retraite, dont le poids est important dans de nombreux pays européens.

Il faut améliorer la portabilité des droits, pour les régimes professionnels, mais aussi les régimes publics

Les salariés européens seront, à l'évidence, de plus en plus mobiles. La question de la portabilité de leurs droits revêt donc une importance particulière du point de vue même des intérêts des salariés. De ce point de vue, la question posée va au-delà de la seule question des travailleurs frontaliers mais vise tous les salariés effectuant une carrière internationale dans le cadre d'un groupe.

S'agissant de la plupart des régimes publics par répartition, le règlement communautaire 883/2004, qui a récemment succédé au règlement 1408/71 paraît globalement régler ce problème² [2]. Rappelons que le système français des retraites complémentaires (Arrco, Agirc, Ircantec) est considéré comme un régime public. Quand on a affaire à des régimes publics reposant en partie sur la capitalisation, la problématique de la portabilité des droits est alors voisine des régimes professionnels fonctionnant en capitalisation³ [3].

De manière générale, la question posée aux salariés mobiles est celle de la garantie de leurs droits.

Cette question nous paraît avoir 2 dimensions.

La première concerne l'ensemble des régimes, qu'ils soient publics ou privé, gérés en répartition ou en capitalisation ; c'est celle de la garantie des droits des salariés. Cela implique bien sûr que la valeur nominale des droits soit garantie, et que le maintien de ces droits soit préservé, c'est-à-dire

qu'ils soient au minimum indexés sur l'inflation, observation étant faite qu'une indexation sur les salaires nous apparaît souhaitable.

La seconde, qui s'applique aux systèmes gérés en capitalisation a trait au maintien de la valeur des actifs, soumis aux fluctuations boursières. Là aussi, une garantie intégrale en capital nous paraît indispensable. Celle-ci devrait être complétée par une indexation sur l'inflation⁴ [4].

Quelle évolution des normes prudentielles des fonds de pension ?

A côté des dimensions proprement démographiques, la crise financière a montré l'importance des risques liés aux marchés financiers, autrement plus redoutables, qui ont touché très brutalement la plupart des fonds de pension, qu'ils soient à prestation définies ou à cotisations définies. La Commission estime que les fonds de pension ont perdu en 2008 plus de 20% de leur valeur.

La CGT est hostile au développement des fonds de pension. Cela dit, à partir du moment où ils existent, la question de leur régulation apparaît importante et l'on ne peut s'en désintéresser.

Il est notamment nécessaire de prémunir les salariés contre les risques tenant à la dévalorisation de leur épargne.

Un sujet essentiel est celui des relations entre les normes prudentielles des fonds de pension et celles applicables aux compagnies d'assurance. Il est permis de se demander si les normes en cours d'élaboration pour les assurances (normes dites de « solvabilité ») sont une vraie garantie et surtout pleinement compatibles avec les besoins d'un investisseur de long terme.

²[2] à l'exception de certains régimes spéciaux présentant certains caractères des régimes publics et certains caractères de régimes professionnels et comportant une période de stage.

³[3] Les régimes supplémentaires existant dans certaines entreprises ainsi que dans la Fonction publique peuvent être considérés comme des institutions de retraite professionnelle au sens de la directive IRP.

⁴[4] si ces fonds étaient à prestations définies le risque serait porté par l'entreprise.

Analyses • Le Livre vert sur les retraites (suite)

Il est de plus nécessaire de limiter de manière drastique les pratiques spéculatives, en particulier la gestion alternative et de manière générale les produits structurés. En outre, il est indispensable que l'ensemble des compartiments des marchés financiers soit soumis à cette surveillance prudentielle.

De manière générale, l'Union européenne doit selon nous promouvoir les dispositifs favorisant l'investissement à long terme au service de la croissance et de l'emploi, ce qui implique, que l'investissement socialement responsable soit

encouragé. Les réflexions de la Commission concernant la responsabilité sociale de l'entreprise et l'investissement responsable doivent de ce point de vue être poursuivies.

Enfin, la question de la « gouvernance » des fonds de pension doit être traitée, de manière à favoriser certes une plus grande transparence, mais aussi d'abord un contrôle plus effectif de la gestion des fonds par les représentants des salariés.

Montreuil, le 30 septembre 2010

Notes de l'UCR-CGT sur le Le Livre vert sur les retraites

Ce Livre vert de la Commission européenne prépare le Livre blanc qui arrêtera les orientations de la Commission européenne en matière de retraite. En l'état actuel, ce texte est particulièrement dangereux. La Commission attaque les systèmes de retraite actuels (l'âge de la retraite et la retraite elle-même). Son credo : « La situation actuelle n'est pas soutenable. A moins que les citoyens qui vivent plus longtemps, travaillent aussi plus longtemps ».

Ce texte est, certes, soumis à discussion. La CES a émis des critiques, la CGT conteste les orientations proposées. Mais l'on sait d'expérience que s'il n'y a pas un fort niveau de contestation et de mobilisation en Europe, le texte actuel préfigure le Livre blanc.

Or, les intentions de la Commission sont claires : il faut réformer profondément les systèmes actuels en s'attaquant au régime par répartition, à l'âge de la retraite, etc., ce qui serait terrible pour les actifs. Mais l'objectif est également de s'attaquer aux retraites actuelles, comme à leurs couvertures sociales. Tous les retraités

européens sont concernés, comme le sont les actifs quel que soit le système de retraite (par répartition ou par capitalisation).

Il y a donc urgence à mobiliser l'ensemble des retraités européens. La FERPA a contribué à la rédaction d'un document de la CES qui sera présenté au prochain comité exécutif de la CES. La FERPA participera ensuite à la consultation de la Commission Européenne moyennant un document spécifique de la Fédération. Ce document devra naturellement appuyer la ligne politique de la CES et, en même temps, mettra en exergue les spécificités pour les retraités.

Le texte proposé par la Commission établit une analyse en trompe l'œil. Ses solutions et propositions ne s'attaquent pas aux défis actuels. Elles sont inadaptées et dangereuses socialement et économiquement.

Le Livre vert reprend les préconisations du Conseil européen de Stockholm (2001) en souhaitant une application immédiate et conjointe de ses trois volets :

Notes de l'UCR-CGT sur le Le Livre vert sur les retraites

- Réduire la dette des Etats.
- Accroître le taux d'emploi et la productivité.
- Réformer les systèmes de retraite, de soins, de santé et de prise en charge de la dépendance.

Pour faire passer ses préconisations, la Commission européenne n'hésite pas à affirmer tout et son contraire. C'est ainsi qu'elle affirme : ... « Les Etats membres sont responsables des retraites... » ... « Les principes de solidarité intergénérationnelle et nationale sont essentiels ».

Mais tout son texte milite pour une évolution des retraites identique à toute l'Europe, **limitant** les systèmes publics par répartition, développant les systèmes privés à cotisations définies (la capitalisation).

Le Livre vert n'hésite pas à préciser que le développement de la capitalisation « soulagerait les dépenses publiques »... « Complèterait le marché intérieur en y incluant les produits de retraite ».

La Commission européenne piège délibérément les salariés.

Elle préconise et encourage fortement le système par capitalisation, **mais reconnaît ses limites et sa dangerosité**. Elle écrit : « Le vieillissement des sociétés réduirait le taux de croissance potentiel de l'économie, impliquant des taux de rendement réels moins élevés, ce qui pourrait aussi influencer sur les prix des actifs financiers.

Cette éventuelle diminution des rendements des placements effectués par les fonds de pension risque d'entraîner une majoration des cotisations, une réduction des prestations de retraite, une amplification de l'exode des capitaux vers les marchés émergents ou une plus grande prise de risque ». Des milliers de retraités Américains, Britanniques se sont ainsi retrouvés ruinés ;

les retraités Suédois ont vu la chute de leur pension ! La Commission veut-elle faire partager cette expérience à tous les retraités européens ?

Bref, pour la CGT et son UCR, le diagnostic de la Commission européenne repose sur une analyse idéologique partielle (ultralibérale). Les remèdes qu'elle préconise sont donc inadaptés et dangereux.

La cause profonde, essentielle, de la crise de financement des retraites n'est pas, comme l'écrit la Commission européenne, « le vieillissement démographique ». Sans nier son influence, en matière de cotisations retraites, interrogeons-nous sur l'impact du chômage massif, de la baisse du prix du travail, de la dévalorisation des salaires et retraites, des dégâts dus à la crise, etc....

Il faut inverser la logique de la Commission européenne :

- Reconstruire l'espoir, la solidarité.
- Relancer la croissance en faisant de l'emploi stable, qualifié, correctement rémunéré la priorité de l'Europe.
- Parier sur l'innovation et le développement durable.
- Construire des solidarités intergénérationnelles fortes.
- Renforcer les régimes de retraite par répartition.
- Développer les services publics.

Dans sa contribution écrite, la CGT a fait des propositions pour développer l'emploi et les salaires, pour réformer les cotisations patronales, pour remettre en cause les divers dispositifs d'exonérations fiscales et sociales.

Ces propositions, nous pouvons et devons les porter ensemble, actifs et retraités.

Préparation du congrès de la FERPA

qui aura lieu du 6 au 8 avril 2011 à Venise.

Dans l'attente du document d'orientation, l'ensemble des organisations a été appelé à donner un avis sur le thème du congrès, des amendements sur les statuts et le règlement intérieur, et de nouvelles propositions de financement.

Vous trouverez ci-dessous le thème présenté par la seule CGT et les nouvelles propositions de financement proposées par l'ensemble des organisations françaises.

Pour le prochain congrès de la FERPA, nous proposons comme thème :

« Avoir le temps et les moyens pour bien vivre et bien vieillir »

La commission européenne a décidé que l'année 2012 serait dédiée au vieillissement actif.

Le bien vieillir est indissociable du bien travailler, cela implique un suivi de la santé tout au long de la vie et une politique de prévention efficace.

Nous avons donc besoin de travailler les questions de santé dans toutes leurs dimensions, c'est pourquoi nous vous proposons de l'aborder au congrès.

Deux sujets nous tiennent particulièrement à cœur, le suivi post professionnelle et la perte d'autonomie. Ceux-ci ont fait l'objet de travaux réalisés par plusieurs organisations syndicales européennes adhérentes ou pas à la FERPA et mérite que cela devienne commun à toutes les organisations syndicales européennes.

Les actions des gouvernements et de la commission européenne doivent être de plus en plus orientées vers le maintien de services publics sociaux et de la santé en investissant dans la solidarité intergénérationnelle et nous devons peser pour que cela devienne une réalité dans chacun de nos pays

Propositions de financement :

Les six organisations Françaises sont d'accord pour soutenir les solutions présentées par le président de la commission financière de la FERPA

Le débat autour du financement reste d'actualité et nous devons trouver des solutions qui puissent satisfaire l'ensemble des organisations adhérentes.

Pour 2011, il nous manquera environ 21 000 € voire plus, si nous voulons avoir une petite réserve de trésorerie capable de répondre aux besoins de l'actualité de la FERPA.

Une des solutions pourrait être un pourcentage d'augmentation sur les adhérents ayant plus de 100 000 syndiqués.

Nous n'avons pas retenu cette solution car les syndicats Italiens subiraient une très forte augmentation des cotisations.

Nous avons 2 autres solutions :

1 – une première qui va dans le sens de la proposition de la commission qui avait travaillé sur les finances lors du dernier congrès :

Réduire l'écart entre la cotisation haute et la cotisation basse en faisant passer la cotisation basse de 0,018 à 0,022, cela permet une augmentation des recettes de :

5 390 000 cotisations x 0,004 = 21 560 €

2 – une deuxième est de créer une cotisation intermédiaire entre 100 000 et 1 000 000 à 0,025. Les cotisations au-delà de 1 000 000 d'adhérent restant à 0,18.

Pour notre part, nous sommes favorables à cette 2^e solution beaucoup plus juste.

Ce qui ferait par exemple pour le SPI-CGIL :

100 000 x 0,056 =	5 600
900 000 x 0,025 =	22 500
1 900 000 x 0,018 =	<u>34 200</u>
	62 300

Les cotisations 2010 ont été de 54 588 €.

Soit un plus de 7 712 € pour 2011.

Préparation du congrès de la FERPA

qui aura lieu du 6 au 8 avril

Neuf organisations seulement subiraient une augmentation de cotisations.

Avec la récapitulation suivante :

	2010	2011	différence
OGB Autriche	7918	8850	+ 932
CSC Belgique	6700	7100	+ 400
CFDT France	5790	5800	+ 10
CGT France	5878	5975	+ 97
FO France	5737	5725	0
FNP CISL Italie	38025	45200	+ 7175
SPI-CGIL Italie	54588	62300	+ 7712
UIL-Pltalie	12650	15600	+ 2950
FNV Pays Bas	10427	12425	+ 1997
			+ 21273

3 – Troisième solution :

Ajouter à cette 2^e proposition nous suggérons de fixer une part fixe pour toutes les organisations.

Afin de garder un équilibre et une équité pour tous, nous pourrions fixer une cotisation annuelle de 500 € supplémentaire pour toutes les structures ayant plus de 2 000 adhérents, soit 32 organisations payantes.

Ce qui nous amènerait à une recette supplémentaire de $500 \text{ €} \times 32 = 16\,000 \text{ €}$.

Les recettes de 2011 seraient d'environ : 21 273 + 16 000 = 37 273 €.

Ces deux solutions auraient le mérite de garder un ballon d'oxygène en trésorerie pour subvenir à un besoin ponctuel de la FERPA et de ne pas revenir

chaque année à augmenter très fortement le montant des cotisations.



STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Concernant les statuts et le règlement intérieur actuels, vous les trouverez sur le site de l'UCR (rubrique international) sous dossier la FERPA.

Les modifications proposées par toutes les organisations françaises sont les suivantes :

Sur le règlement intérieur dans le chapitre comité exécutif sur la convocation ordre du jour remplacer l'envoi par 3 semaines au lieu de 6 et faire part des propositions par 15 jours au lieu de 30.

Sur les travaux du comité, rajouter un paragraphe :

Les membres du comité de direction se répartissent les différents dossiers. Les moyens de communication moderne doivent permettre de travailler à distance.

Sur les statuts : dans le préambule rajouter un point : défendre et améliorer le pouvoir d'achat des retraités et explicité le sigle AELE.

Article 4 : ajouter de direction après organes.

Article 15 : supprimer le 4^e paragraphe qui fait doublon avec le premier

Article 17 : ajouter le trésorier à la participation du comité de direction.

Article 18 : remplacer présentée par élue en accord avec le comité exécutif.

Article 21 : remplacer chaque membre suppléant appartenant à la même organisation, par appartenant à une organisation du même pays.